



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Soixante-seizième session**

Genève, 25-27 février 2014

Point 4) a) ii) de l'ordre du jour provisoire

Questions stratégiques de nature sectorielle:**Activités se rapportant aux projets****– Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie****Liaisons de transport Europe-Asie****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document contient des informations sur les activités récentes menées dans le cadre du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), y compris les discussions en cours sur le financement des activités du projet.

Le Comité souhaitera peut-être:

- Appuyer le plan de travail du projet LTEA;
- Encourager les gouvernements à participer plus activement aux travaux du Groupe d'experts du projet LTEA;
- Inviter les gouvernements et les autres donateurs à verser leurs contributions au budget du projet de préférence en fonction des activités mises en œuvre.

1. En 2013, le projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) a continué de jouer son rôle en tant que plate-forme de coopération et de développement coordonné des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie. L'objectif prioritaire de la phase II, achevée à la fin de l'année 2012, consistait à réviser les projets en matière d'infrastructures prioritaires identifiés durant la phase I et à mettre au point un plan d'investissement international actualisé pour les nouveaux projets qui supposeraient une stratégie d'investissement réaliste à court, à moyen et à long terme pour les axes routiers et ferroviaires Europe-Asie recensés. En outre, la phase II a permis l'établissement d'un



inventaire exhaustif de projets en matière de routes, voies ferrées, voies navigables intérieures, ports maritimes, terminaux intérieurs et autres pour les 27 pays participants ainsi que le budget estimatif s'y rapportant et un calendrier de mise en œuvre. À la fin de la phase II, le secrétariat a publié un rapport final¹.

2. La deuxième réunion ministérielle sur le projet LTEA s'est déroulée le 26 février 2013 et a marqué la fin de la phase II du projet et le lancement de la phase III (2013-2015). Dans leur Déclaration commune, les participants ont approuvé le rapport final sur la phase II et appuyé la continuation du projet dans une nouvelle phase. Trente-deux gouvernements ont signé la Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie, dans laquelle ils ont notamment réaffirmé leur volonté de travailler ensemble pour mettre en œuvre les activités suivantes:

a) Créer et améliorer les conditions financières propres à assurer un financement durable et à long terme des projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport afin de les intégrer dans les programmes d'investissement à moyen et à long terme adoptés au niveau national;

b) Promouvoir et pérenniser la coordination et la collaboration avec d'autres États membres participants, organisations internationales et institutions financières internationales ainsi que d'autres parties prenantes des secteurs public et privé afin de veiller à ce que des ressources financières supplémentaires soient dégagées pour exécuter les projets définis comme prioritaires;

c) Éliminer, de manière ordonnée et systématique, les obstacles physiques et non physiques situés le long des axes de transport Europe-Asie qui traversent leurs pays;

d) Appuyer la création d'un mécanisme permettant d'assurer le suivi permanent du projet et l'exécution des mesures d'accompagnement et de veiller à ce que les modalités les plus appropriées soient suivies pour utiliser les structures existantes et les ressources disponibles de la CEE; et

e) Appuyer la poursuite de l'exécution du projet LTEA et sa prolongation dans le cadre d'une nouvelle phase III (2013-2017) avec des objectifs clairement définis et mesurables et veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour sa mise en œuvre en temps voulu.

3. Le nombre de pays participant au projet LTEA est passé de 27 (phase II) à 38 (phase III). Cette augmentation traduit l'utilité du travail déjà accompli au cours des deux premières phases du projet ainsi que l'intérêt croissant qu'il suscite.

4. L'objectif prioritaire de la phase III est de rendre opérationnelles les neuf axes routiers et neuf axes ferroviaires Europe-Asie recensés. Le Groupe d'experts et le secrétariat ont entamé le processus censé concrétiser les résultats obtenus pendant la phase II, dans la mesure des ressources disponibles. À cette fin, le Groupe d'experts du projet LTEA a tenu, le 10 septembre 2013, à Genève, une réunion à laquelle ont assisté les pays accueillant les projets d'infrastructure prioritaires ainsi que les institutions financières internationales. D'autres activités concrètes se dérouleront tout au long de la phase III conformément au plan de travail adopté par le Groupe d'experts en septembre 2013.

5. Afin de faire la promotion du projet LTEA et de ses retombées pour la région Europe-Asie, le secrétariat a présenté ce projet au Forum économique Europe-Asie à Xian (République populaire de Chine), en septembre 2013. Les participants ont manifesté un vif

¹ Disponible en russe à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/eatl/docs/EATL_Report_Phase_II-Ru.pdf.

Disponible en anglais à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/eatl/docs/EATL_Report_Phase_II.pdf.

intérêt pour le projet et exprimé le souhait de participer aux activités de la phase III. Le Gouvernement mongol a aussi manifesté un grand intérêt et ses représentants ont été informés des détails du projet en novembre 2013.

6. Le projet EATL entre maintenant dans sa phase la plus critique. La mise en service des liaisons Europe-Asie, qui constitue l'activité centrale de la phase III, nécessitera des connaissances précises et des compétences supplémentaires qui pourraient n'être disponibles que dans le secteur privé. Pour réaliser pleinement et efficacement les objectifs fixés pour la phase III, le projet devra bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de la part des gouvernements, du secteur privé et des institutions financières internationales. L'attractivité du projet et les perspectives qui pourraient s'ouvrir une fois sa mise en œuvre achevée ne suffisent pas pour attirer les donateurs et collaborateurs potentiels. Plus que jamais, les gouvernements participants doivent s'engager à apporter un soutien politique et financier sans réserve au projet EATL pour que celui-ci porte pleinement ses fruits.

7. Le Comité souhaitera peut-être:

- Appuyer le plan de travail du projet LTEA;
 - Encourager les gouvernements à participer plus activement aux travaux du Groupe d'experts du projet LTEA;
 - Inviter les gouvernements et les autres donateurs à verser leurs contributions au budget du projet de préférence en fonction des activités mises en œuvre.
-